Image not found or type unknown

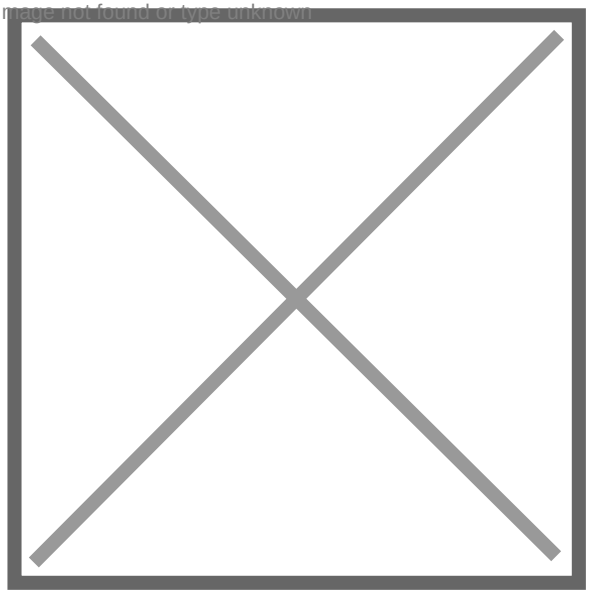

Vente avant ou pendant le droit de préemption du locataire

Par **elia59**, le **30/12/2010** à **19:48**

Bonjour,

Mon propriétaire a décidé de vendre l'appartement que j'occupe et je viens de recevoir mon congé 6 mois et 1semaine avant la fin de mon bail (c'est donc légal).
Mon concierge m'a indiqué que le "nouveau propriétaire" s'est présenté à lui, non pas simplement en demandant des infos sur l'immeuble le voisinage etc ce que je comprends dans le cadre d'un achat mais bien en se définissant comme le "nouveau propriétaire" (il n'a pas dit "futur" mais bien "nouveau"). Est ce normal ? Peut-on vendre officiellement (=signature) avant d'avoir donné le congé à son locataire? Peut-on vendre officiellement pendant le droit de préemption du locataire?
merci de votre aide

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **21:56**

Oui et si le locataire décide d'acheter, il est dans la merde :)
Vous pouvez d'ailleurs, juste avant le délai légal, lui répondre que vous achetez le logement et que vous allez demander un pret (à condition d'être sur de ne pas l'avoir), ce qui vous donne 4 mois supplémentaire

Par **elia59**, le **30/12/2010** à **23:37**

Merci pour votre réponse.
Je ne savais pas que c'était possible et effectivement je me suis fait la remarque "et si j'achète, comme je suis prioritaire, comment il fait"...
J'avoue je n'ai pas apprécié d'apprendre que l'appartement était déjà acheté, par un bruit de couloir (conversation avec le concierge), et avant même de recevoir mon congé ! mais soit, il est dans son droit donc.... et je vais "réfléchir" le temps de mon droit de préemption

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés